



Le Syndicat des Kinésithérapeutes de Paris

FFMKR

1^{ER}
SYNDICAT
DE LA PROFESSION

Infos SMKRP

12 octobre 2017

Avenant conventionnel : aux adhérents de se prononcer



Une ultime proposition d'**avenant conventionnel** a été présentée à la profession par l'Assurance Maladie.

Cette nouvelle mouture fait suite à une concertation auprès des syndicats représentatifs plus qu'à une réelle négociation.

Une Assemblée Générale extraordinaire se déroulera le ...[suite](#)

Dépassements d'honoraires : la CPAM de Paris lance des procédures conventionnelles



Comme nous vous l'avions annoncé en début d'année, la CPAM de Paris a décidé de se lancer dans une **nouvelle chasse aux dépassements d'honoraires**.

Lors de la dernière commission paritaire, le Syndicat de Paris s'est opposé à l'engagement de procédures conventionnelles contre des praticiens pour usage abusif du droit de pratiquer des dépassements d'honoraires.

Le Syndicat de Paris appelle les kinésithérapeutes à l'informer dès réception de tout courrier relatif à cette problématique émanant de la CPAM de Paris. [nous contacter](#)

Accessibilité des cabinets



Il ne se passe pas un jour sans que les kinésithérapeutes soient démarchés concernant la mise en accessibilité des cabinets.

Ne cédez pas à ces sollicitations qui demeurent des démarches commerciales et, bien souvent, des arnaques.

Cependant, si vous ...[suite](#)

ADRI : service d'acquisition des droits des assurés en ligne



Désormais, il est possible de consulter les droits des assurés directement auprès des services de l'Assurance Maladie.

Il s'agit d'un service potentiellement intéressant puisqu'il **garantit les conditions de prise en charge du patient au moment de la facturation des actes** en utilisant les données à jour, et non d'anciennes données qui peuvent demeurer sur les cartes vitales non mises à jour par le patient.

Pour l'heure, seuls Simply-Vitale et Vega sont compatibles ADRI. Espérons que les autres éditeurs, à qui nous versons également un abonnement pour maintenance et mise à jour, développeront rapidement ce service intégré au logiciel.

Suivez sur notre [site Internet](#) les actualités liées à la profession et trouvez des informations et fiches pratiques pour votre exercice au quotidien

Rejoignez le Syndicat dès aujourd'hui !
Cotisation 2017 et 2018 pour 1 € de plus pour les nouveaux adhérents ou professionnels n'ayant pas adhéré depuis 2012

ADHÉRER

Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris
75 avenue Simon Bolivar 75019 Paris
01.45.22.49.80
smkrp@smkrp.org